Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20251222-2025_12_89-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU LUNDI 22 DECEMBRE 2025

18 HEURES

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur BURLOT, Madame GANNE, Monsieur LE BARS et Madame RAOULT.

Absents : Daniel TRENDA ayant donné procuration à Isabelle GANNE, Jacky SOUNDRON, Stéphane FRELAU, Marielle THOMAS ayant donné procuration à Olivier ALLAIN, Victor COSTE et Candice GUDERMARD ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 12 décembre 2025.

Objet : Recensement de la population corlaysienne en 2026
Nomination du coordonnateur communal

Le recensement de la population corlaysienne aura lieu du 16 janvier au 15 février 2026. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal et un agent qui sera chargé de l'assister (charge de travail estimée à 15 jours).

Il est également nécessaire de recruter 2 agents recenseurs au minimum (la commune étant partagée en 2 districts). La formation des agents recenseurs commencera début janvier et sera suivie directement des tournées de reconnaissance.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de nommer Christelle DENIS, secrétaire de mairie, coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2026 et Sylvie OGER, adjoint administratif, pour l'assister dans cette fonction,
- AUTORISE le Maire à recruter deux agents recenseurs pour cette mission.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 décembre 2025.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 20 février 2026
Certifié par M. le Maire.

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor